



# Des champs pour contrôler les crues

Mis à jour le 12 février 2019

Suite aux inondations provoquées par les crues impressionnantes de l'Aa, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa s'est engagé dans l'**aménagement de zones d'expansions de crues**.



© Smageaa

## Descriptif de l'initiative

Des cours d'eau débordant brutalement, inondant habitations et entreprises sur un territoire... Ces événements climatiques sont de plus en plus fréquents et les collectivités publiques se doivent de les anticiper. Depuis la crue du 1<sup>er</sup> mars 2002, le **Programme d'Action de prévention des Inondations de l'Audomarois** porté par le **Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa** et de ses affluents (le PAPI du SmageAa) a imaginé l'aménagement de **dix Champs d'Inondation Contrôlée (CIC)** sur la commune de **Verchocq** et les communes environnantes concernées par les inondations.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

En inondant ou sur-inondant des zones naturelles prévues (prairies humides, clairières, zone boisée...), il est possible de **réguler le phénomène des crues fortes et brutales** car le stockage momentané des eaux réduit la crue en étalant sa durée d'écoulement.

Sur la commune de Verchocq, le long de l'Aa, un **premier champ d'inondation contrôlée**, bordé par une digue enherbée haute de 0,6 m en amont du site et entre 1,60 et 2,90 en aval, est alimenté **lors des crues d'eau** par une prise d'eau aménagée dans la berge de l'Aa. Pendant la crue, seul le périmètre inclus dans le site voit le niveau d'eau monter plus haut qu'au même endroit à l'état naturel, avant l'aménagement.

Au total, **610 000 m3 d'eau sont régulées** en période de crue sur dix champs d'inondation contrôlée. **55 % des habitations sont mises hors d'eau** pour une crue courante et 30% pour une crue similaire à celle de 2002.

## SmageAa | CIC - simulation de remplissage et vidange

Durée: **02:10**

Cette vidéo simule les remplissages et vidanges d'un champ d'inondation contrôlée du SmageAa, hors aménagement puis avec aménagement, lors de deux situations de crue différente.

**« Nous mettons en place une politique globale et cohérente de gestion des inondations, explique Pierre Brusson, responsable du projet Prévention des inondations à la SmageAa, gestionnaire des ouvrages.**

*Au-delà des aménagements matériels prévus - les CIC, les endiguements et les petits ouvrages de rétention - j'aimerais insister sur l'importance de la phase de concertation à mener dès le lancement du projet avec les propriétaires des terrains concernés par l'emprise des ouvrages, les partenaires techniques et financiers, les riverains...*

**...plus il y aura de concertation en amont, plus il y aura d'acceptation en aval ».**

## et l'adaptation au changement climatique ?

Le changement climatique va accroître les **risques d'inondation**. Avec pour objectif principal la réduction de ce risque, les **champs d'inondation contrôlée** permettent aussi :

- d'**améliorer la qualité** et la quantité de la ressource en eau ;
- d'**optimiser le fonctionnement** des écosystèmes ;
- de **diminuer l'érosion des sols** ;
- de **réduire les coûts** liés à la mise en sécurité des personnes et des biens.

**Ils constituent une véritable solution fondée sur la nature pour adapter nos territoires au changement climatique !**

## Fiche d'identité

**Titre de l'opération** : création de dix champs d'inondation contrôlée

**Lieu/Echelle de l'action** : intercommunautaire

**Identification du porteur de projet** : SmageAa, 15 rue Bernard Chochoy 62380 Esquerdes

Tél : 03 21 88 98 82 Site : [www.smageaa.fr](http://www.smageaa.fr)

**Contact** : Pierre Brusson, responsable de projet prévention des inondations Tél : 03 21 88 98 82 Courriel : [pbrusson@smageaa.fr](mailto:pbrusson@smageaa.fr)

**Partenaires** : FEDER, Région Hauts-de-France, Agence de l'Eau Artois Picardie

**Montant de l'opération** : 14 116 154 € (dont 11 835 416 pour les travaux des dix CIC)

**Indicateurs de moyens et de résultats** : indicateurs de suivi, réalisation des 10 CIC / efficacité du programme, suivi des phénomènes de crues

**Financement Agence de l'Eau** : 1 842 904 €

**Date de l'opération** : 2015

**Période de réalisation** : 2019

**Durée de l'opération** : 4 ans

**Bénéficiaires/cibles de l'action** : habitants de la vallée de l'Aa ( de Rumilly à Arques)

**Documents de référence disponibles** : Lettre Smageaa Actualités n°4 de Janvier 2012

## Découvrez d'autres contenus similaires

**Les champs de l'avenir à Desvres Samer**

**MOOC "La participation du public dans...**

**Alimentation et environnement : Champ...**

Du 15.05 au 23.06.2017

**Formation en ligne "Participation du public dans le champ environnemental"**